

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 82

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dubois, M. Forissier, Mme Gruet, M. Kamardine, Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, M. Minot, M. Pauget, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Bony, M. Nury, M. Neuder, M. Ciotti et M. Breton

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 113 par les mots :

« implantées grâce à des créations nettes d'emplois venant renforcer des brigades déjà existantes, sans déplacements d'effectifs ».

II. – En conséquence, compléter la troisième phrase du même alinéa par les mots :

« et d'intervenir plus rapidement dans les milieux ruraux, sur des zones plus isolés géographiquement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel au rapport annexé du présent projet de loi.

Il précise que les 200 brigades nouvellement créées seront implantées grâce à des créations nettes d'emplois venant renforcer des brigades déjà existantes, sans déplacements d'effectifs, et que ces forces de sécurité publique pourront intervenir plus rapidement sur des zones isolées géographiquement.

Tel est l'objet de ce présent amendement.